

Axe 1 : Créer un centre village

N°	Titre de l'action	pdf	Projet
1-01	Permettre la création d'un centre village dans les documents d'urbanisme	(pdf)	Fiche projet
1-02	Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune	(pdf)	Fiche projet
1-03	Implanter une zone d'activité proche du centre village dans les documents d'urbanisme	(pdf)	Fiche projet
1-04	Créer une liaison piétonne entre le centre village et la zone école primaire/parc de loisirs	(pdf)	Fiche projet
1-05	Etudier une liaison piétonne entre le centre village et le quartier San Peyre	(pdf)	Fiche projet
1-06	Créer des jardins familiaux	(pdf)	Fiche projet
1-07	Permettre le maintien et le développement de l'agriculture locale	(pdf)	Fiche projet
1-08	Faire la promotion de l'agriculture locale	(pdf)	Fiche projet
1-09	Rompre l'isolement des personnes âgées isolées	(pdf)	Fiche projet
1-10	Faciliter les démarches administratives	(pdf)	Fiche projet
1-11	Encadrer la qualité environnementale des bâtiments	(pdf)	Fiche projet

Axe 1 : Taches en cours

Responsable : Marie d'Opio

Projet 1-01	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	-	Le PLU adopté en Conseil Municipal au mois de Septembre 2012 autorise la création d'un centre village	Il n'est pas possible de déterminer la part "Centre Village" dans le budget du PLU

FAIT

Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune

- [\(Faire construire un centre village sur le terrain acquis par la commune\)](#)
- [Évolution du projet](#)
- [Les comptes rendu de réunion](#)

Contexte et objectifs

La municipalité a fait l'acquisition d'un terrain de 6 471 m² en zone UB. Ce terrain se trouve à proximité piétonne des principaux équipements municipaux : salle polyvalente, crèche, écoles, parc de loisirs, et en continuité de la zone la plus urbanisée de la commune, le quartier San Peyre,

caractérisé par des commerces et du logement diffus. Une réflexion entre élus a déjà eu lieu le 19 mars 2011 permettant d'échanger la vision du futur village. Cette fiche est dépendant de l'inscription dans le PLU de la densification de cette zone (Action 01). Lorsque le PLU aura été approuvé, le projet de construction sur ce terrain devra être lancé. Ce centre village devrait conjuguer deux qualités en une : haute qualité environnementale et haute qualité sociale, humaine, culturelle. Ainsi, cette construction pourra être un exemple pour les autres communes désireuses de suivre l'exemple vertueux emprunté par la commune.

Ce projet aura un impact et un coût importants.

Étapes proposées

1. Expression précise des besoins : types et nombre de logements et de commerces, aspect général, transports, intégration dans l'existant,
2. Elaboration de plusieurs projets d'aménagement par des professionnels avec analyse de la valeur des différents projets,
3. Analyse des impacts sur la zone du centre commercial, sur les cheminements piétons.
4. Etude de Financement et Choix parmi les projets,
5. Construction et mise en service.

Porteur de l'action	Mairie		
Communication	Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune		
Partenaires techniques	Cabinet d'architectes à sélectionner		
Partenaires financiers pressentis	...		
Indicateurs	Projet de centre village réalisés		
Budget	€ € € €		
Échéancier	⌚ ⌚ ⌚		
Avancement	<progress=11>		
Projet 1-02	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/09/2013	En cours	-

En cours. Mentionner l'echeancier.

Finalités

- ~~Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère~~
- ~~Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources~~
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ~~Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables~~

Implanter une zone d'activité dans les documents d'urbanisme

- (Implanter une zone d'activité dans les documents d'urbanisme)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La création du nouveau centre village entraîne l'implantation d'une nouvelle zone d'activités proche de celui-ci.

L'objectif est multiple :

- offrir aux artisans d'Opio une alternative à utiliser leur propre maison pour leur activité.
- apaiser certains quartiers, où ces activités artisanales sont générées du bruit et du trafic routier
- favoriser l'implantation nouvelle d'artisan sur la commune d'Opio,
- augmenter le confort de vie des habitants du nouveau centre village et des Opidiens dans leur globalité.

Dans la démarche de PLU en cours, les élus ont localisé une zone destinée à la création d'une zone artisanale, à 300 mètres à pied du futur centre village.

Étapes proposées

1. Inscription de la future zone artisanale dans le PLU,

Porteur de l'action		Mairie	
Communication		Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune	
Partenaires techniques		Cabinet d'architectes à sélectionner	
Partenaires financiers pressentis		Mairie	
Indicateurs		Zone artisanale implantée dans le PLU	
Budget		€	
Échéancier		⌚	
Avancement			
Projet 1-03	Date prochaine réunion	Statut	Budget
		Terminé	Il n'est pas possible de déterminer la part de cette activité dans l'activité globale qui a consisté à produire le PLU

FAIT

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Créer un cheminement piétons entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs

- (Créer un cheminement piétons entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...). De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Ainsi, un cheminement piétonnier sécurisé entre le nouveau centre village et la zone école primaire/parc des loisirs doit-il être créé. L'objectif prioritaire est la mise en sécurité des déplacements piétons.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants : « Créer un centre village » et « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Étapes proposées

1. Etablissement du tracé entre le centre village et la zone école primaire/parc des loisirs
2. Créer le cheminement
3. Signaler le cheminement

Porteur de l'action	Mairie
Communication	Feuille d'OPIO, site Web, école primaire
Partenaires techniques	Services techniques et administratifs d'OPIO
Partenaires financiers pressentis	Mairie, Conseil Général
Indicateurs	Mise en service du nouveau cheminement
Budget	€
Échéancier	⌚

Avancement			
Projet 1-04	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	Non Commencé	-

Cheminement non cree mais prevu dans le cadre de la creation du centre village et des jardins d'Elaia.

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Étudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre

- (Étudier un cheminement piétons entre le centre village et le quartier San Peyre)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

De nouvelles infrastructures doivent donc être mises en place pour développer ce moyen de transport. Ainsi, un cheminement piétonnier entre le nouveau centre village et le quartier San Peyre doit-il être étudié. Celui-ci permettrait aux habitants, dont les collégiens, de rejoindre le nouveau centre village depuis le collège du Pré des Roures en passant par le quartier San Peyre. La liaison Collège du Pré des Roures-San Peyre existe déjà.

L'objectif prioritaire est la mise en sécurité des déplacements piétons.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivant s: « Créer un centre village » et « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux ».

Étapes proposées

1. Étude du tracé entre le centre village et le quartier San Peyre

Porteur de l'action		Mairie	
Communication		Feuille d'OPIO, site Web, Collège du Rouret	
Partenaires techniques		Services techniques et administratifs d'OPIO	
Partenaires financiers pressentis		Mairie, Conseil Général	
Indicateurs		Étude publiée	
Budget		€ €	
Échéancier		🕒 🕒	
Avancement			
Projet 1-05	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

A voir

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ~~Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources~~
- ~~Épanouissement de tous les êtres humains~~
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- ~~Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables~~

Créer des jardins familiaux

- (Créer des jardins familiaux)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation faciles et pratiques.

Une alimentation locale est synonyme de goût, de fraîcheur, de culture raisonnée. Des moyens de développer cette agriculture locale doivent être identifiée et étudiés. Il s'agit donc de mettre en place des jardins familiaux, accessibles à pied depuis le nouveau centre village

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Étapes proposées

1. Identifier des terres proches du nouveau centre village et pouvant accueillir des jardins familiaux.

2. Le cas échéant, acheter ce/ces terrain(s)
3. Faire une évaluation des besoins d'aménagement, établir un budget et le présenter aux élus
4. Faire exécuter les travaux nécessaires
5. Etablir un règlement des jardins

Porteur de l'action	Association, entreprise, Mairie		
Communication	Feuille d'OPIO, site Web		
Partenaires techniques	Association, entreprise, Mairie		
Partenaires financiers pressentis	Mairie		
Indicateurs	Nombre d'hectare mis à disposition, Nombre d'adhérents		
Budget	€ €		
Échéancier	⌚ ⌚		
Avancement			
Projet 1-06	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

Une parcelle avait été réservée. est-ce toujours le cas? en conflit avec l'eco-ferme? Le terrain non affecté sur la commune est-il disponible ?

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Permettre le maintien et le développement de l'agriculture locale

- (Permettre le maintien et le développement de l'agriculture locale)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation faciles et pratiques.

Une alimentation locale est synonyme de goût, de fraîcheur, de culture raisonnée. Un marché hebdomadaire a eu lieu dans le village pendant deux ans, mais a dû être abandonné faute de producteurs/revendeurs et de clients. D'autres moyens de développer cette agriculture locale doivent être identifiés et étudiés.

L'objectif est de permettre le maintien et le développement de l'agriculture si possible BIO, au moins raisonnée et de proximité, par la fixation de terres agricoles dans le PLU.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants : « Créer un centre village » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Étudier les terrains qui pourraient être classés en terres agricoles dans le PLU
2. Classer ces terrains en zone agricole dans le PLU.

Porteur de l'action	Mairie		
Communication	Feuille d'OPIO, site Web		
Partenaires techniques	Mairie, Chambre d'Agriculture		
Partenaires financiers pressentis	Mairie		
Indicateurs	Nombre d'hectares en zone agricole dans le PLU		
Budget	€		
Échéancier			
Avancement			
Projet 1-07	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

Le PLU a identifié 32 hectares. À vérifier, si les modifications du PLU ont modifié le nombre d'hectares.

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Faire la promotion de l'agriculture locale

- (Faire la promotion de l'agriculture locale)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Pour aider la population à vivre de manière saine et responsable, notamment la population qui s'installera dans le nouveau Centre Village, il est important de lui offrir des alternatives d'alimentation

faciles et pratiques.

Un marché hebdomadaire a eu lieu dans le village pendant deux ans, mais a dû être abandonné faute de producteurs/revendeurs et de clients. Toutefois, deux agriculteurs locaux vendent leurs productions à l'étal, et une AMAP existe depuis 2003. La commune met un terrain municipal à disposition du producteur de l'AMAP. L'objectif est de promouvoir cette agriculture locale.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Créer un centre village » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Faire la promotion des agriculteurs locaux
2. Faire la promotion de l'AMAP et de son fonctionnement

Porteur de l'action	Association, Mairie		
Communication	Feuille d'OPIO, site Web		
Partenaires techniques	Association, Mairie		
Partenaires financiers pressentis	Association, entreprise, Mairie		
Indicateurs	Nombre de communications sur l'agriculture locale, Nombre d'adhérent à l'AMAP		
Budget			
Échéancier			
Avancement			
Projet 1-08	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

L'AMAP fonctionne bien. Recupérer le nombre d'adhérents.

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Rompre l'isolement des personnes âgées isolées

- (Rompre l'isolement des personnes âgées isolées)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Certains habitants d'Opio sont âgés. Ils sont le plus souvent installés depuis longtemps à Opio, et ont en général autour d'eux un ou plusieurs membres de leur famille pour les aider.

Cette généralité ne doit pas faire oublier les cas particuliers, et les cas qui peuvent survenir au fil du temps.

L'objectif de la commune est de s'assurer que les personnes âgées ne soient pas isolées, et qu'elles soient entourées quand nécessaire. Cette action a commencé en 2011 avec la mise en place d'un comité d'aide sociale ayant rendu de nombreux services.

L'objectif de cette action est double :

- s'assurer que le projet de Centre Village offrira la possibilité aux personnes âgées qui le souhaitent de se loger au cœur du village.
- Prolonger et systématiser l'action du comité d'aide sociale

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Étapes proposées

1. Faire un inventaire des personnes isolées susceptibles de vouloir déménager au Centre Village.
2. Le cas échéant, s'assurer que les logements proposés au Centre Village soient adaptés à des personnes âgées
3. Faire un inventaire des personnes âgées isolées que l'on doit aider soit régulièrement, soit en cas de circonstances difficiles (épisode pluvieux ou neigeux par exemple).
4. Mettre en liaison des personnes âgées et des bénévoles pour rompre l'isolement, rendre des petits services

Porteur de l'action	Comité d'aide sociale		
Communication	Site web, Feuille d'Opio		
Partenaires techniques	Services administratifs et techniques, assistante sociale, associations caritatives		
Partenaires financiers pressentis	Mairie d'Opio		
Indicateurs	Nombre d'actions portées par le Comité d'aide sociale en faveur des personnes âgées		
Budget	€		
Échéancier	⌚		
Avancement			
Projet 1-09	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

Creation du CCAS (voir Nadine)

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Faciliter les démarches administrative

- (Faciliter les démarches administrative)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La mairie a choisi de créer un nouveau Centre Village.

L'objectif est d'étudier la possibilité de transférer certains services municipaux dans ce nouveau centre de vie, afin de faciliter les démarches administratives.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Étapes proposées

1. Réfléchir aux services pouvant être déplacés
2. Déplacer les services concernés
3. Informer

Porteur de l'action	Comité de pilotage		
Communication	Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune		
Partenaires techniques	Services municipaux, Cabinet d'architectes		
Partenaires financiers pressentis	Mairie		
Indicateurs	Avancement des travaux		
Budget	€ € €		
Échéancier	⌚ ⌚		
Avancement			
Projet 1-10	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

Pas d'avancement. Des surfaces sont réservées dans le futur centre village.

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Encadrer la qualité environnementale des bâtiments

- (Encadrer la qualité environnementale des bâtiments)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La commune n'a pas encore établi de cahier des charges pour les constructions de nouveaux bâtiments municipaux, de programmes de logements, ou pour la réfection de bâtiments existants.

Cette action vise à établir un cahier des charges qui devra engager la municipalité à adopter les normes de construction les plus avancées sur le plan économie d'énergie.

Ce cahier des charges devra être établi avant le lancement du projet de Centre Village.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Créer un centre village ».

Étapes proposées

1. Etablir un cahier des charges pour toutes les nouvelles constructions de la commune, ou pour la réfection de bâtiments existants. Ce cahier des charge stipulera quelle norme de construction devra être mise en œuvre.

Porteur de l'action	Services administratifs
Communication	Panneaux, site web, Feuille d'Opio
Partenaires techniques	ADEME, services techniques
Partenaires financiers pressentis	Mairie d'Opio
Indicateurs	Cahier des charges établi
Budget	€
Échéancier	
Avancement	

Projet 1-11	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

Aucun encadrement sur le centre village Etude du bilan énergetique des batiments municipaux a ete fait (mairie)

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe1&rev=1352821777>

Last update: **06/07/2014, 13:57**

